



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 22 septembre 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Absent excusé : Franck LÉCRIVAIN (pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND).
Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu du 28 juin 2016

Sans observation le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Projet règlement du cimetière

Suite à la dernière séance, le conseil municipal décide avec 11 voix pour et une voix contre (Laurie Buquet qui regrette que l'entretien des espaces entre les tombes incombe aux concessionnaires) d'approuver le règlement tel que présenté et décide à l'unanimité les tarifs et taxations, applicables au 1er janvier 2017, suivants :

Inhumations :

- Taxe d'inhumation : 30€ (par corps)
- Taxe d'ouverture et de fermeture du caveau : 30€
- Taxe de creusement de fosse effectué par la commune (en plein terre) : 150€ (par corps)

Exhumations :

- Exhumation pour réinhumation dans un autre caveau ou un autre cimetière : 30€ (par corps)
- Taxe d'ouverture et de fermeture du caveau : 30€
- Taxe de creusement de fosse effectué par la commune : 150€

Concessions funéraires (les concessions n'auront plus qu'une durée de 30 ans renouvelable) :

- Concession trentenaire simple : 300€
- Concession trentenaire double : 600€

Columbarium :

- Concession trentenaire : 1 125€
- Taxe d'ouverture et de fermeture de case : 30€

Caveaux cinéraires (cavernes) :

- Concession trentenaire : Prix qui sera déterminé par délibération ultérieure lorsque l'achat des cavernes aura été réalisé et en fonction des devis qui seront présentés.
- Taxe d'ouverture et de fermeture : 30€

Dépôt d'urne sur pierre tombale en concession funéraire :

- Taxe de superposition d'urne : 30€

Caveau provisoire :

- Taxe d'ouverture et de fermeture : 30€

Le maire ajoute que le règlement sera affiché au cimetière, disponible sur le site internet de la commune et consultable en mairie auprès du garde-champêtre.

3 - Décision modificative n° 1 : travaux de raccordement électrique de la station d'épuration pour le compte du SIAVS

Le maire expose que dans le cadre de la construction de la station d'épuration intercommunale regroupant les communes de Plachy-Buyon, Bacouel sur Selle et Prouzel, il est nécessaire de procéder au raccordement électrique de la station.

Celle-ci étant située sur le territoire de Plachy-Buyon, la commune a fait réaliser les travaux de raccordement pour le compte du Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Selle (SIAVS).

Afin de se faire rembourser les travaux de raccordement électrique (montant TTC de 49 681,14€) le maire propose aux membres du conseil municipal de conventionner avec le SIAVS et expose les modalités de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à payer la facture pour le raccordement électrique d'un montant de 49 681,14€ TTC et à signer la convention présentée.

Afin de régler la facture à ErDF le maire propose à l'assemblée la Décision Budgétaire modificative suivante :

- Article 454101 (travaux exécutés d'office pour le compte de tiers - dépenses) :
+ 49 682€
- Article 454201 (travaux exécutés d'office pour le compte de tiers - recettes) :
+ 49 682€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la Décision Budgétaire Modificative proposée.

4 - Décision modificative n° 3 : travaux de couverture de l'immeuble 6 rue du Commandant André Dodart

Le maire expose que des travaux supplémentaires (pose de planches de chéneaux) ont été demandés au menuisier qui a réalisé la confection et la pose des rives en bois de la toiture du bâtiment au 6 rue du Commandant André Dodart.

Afin de pouvoir régler la facture des ateliers Loic Budin, le maire demande à l'assemblée l'autorisation d'effectuer le mouvement de crédits ci-dessous :

- Compte 6188 : - 5 923,17€
- Compte 2135 : + 5 923.17€

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité ce mouvement de crédits.

5 - Décision modificative n° 3 : étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'immeuble au 6 rue du Commandant André Dodart

Suite à la consultation sur compétence, moyen et référence faite auprès de la SARL GAP ARCHITECTURE, une étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'immeuble situé 6 rue du Commandant André Dodart a été demandée et réalisée. Ce document comprenant un relevé de l'actuel, l'établissement des plans de l'immeuble, un recueil de données, une analyse du contexte, un diagnostic technique et architectural du bâti, la définition d'un programme de travaux, une estimation chiffrée des travaux (tronc commun et scénarios) et une esquisse de 6 scénarios possibles, a été présenté aux membres du conseil municipal lors de la réunion du 28 juin 2016.

Le coût de cette étude d'un montant de 6 996€ TTC n'ayant pas été prévu au budget en mars, le maire demande l'autorisation au conseil municipal le mouvement de crédits ci-dessous :

- Compte 6188 : - 6 996€
- Compte 2031 : + 6 996€

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité la décision modificative proposée.

6 - Rénovation armoire électrique publique et remise en conformité du réseau

Dans le cadre de la maîtrise de la consommation de l'énergie, monsieur Jean-Luc Hermant a sollicité la Fédération Départementale de la Somme (FDE80) pour une étude sur la rénovation intérieure de 8 armoires servant pour l'éclairage public dont le changement du coffret complet pour l'une d'entre elles.

Monsieur Hermant présente à l'assemblée le devis estimatif réalisé par la FDE80 qui s'élève à 21 674€ TTC avec une prise en charge de 70% du montant hors taxe par la FDE80.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté
- D'autoriser la maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage

- D'accepter le plan de financement suivant :	
- Montant pris en charge par la fédération (70% du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes, la TVA et la maîtrise d'ouvrage)	16 554€
- Contribution de la commune	5 120€
TOTAL	21 674€

Jean-Luc Hermant présente à l'assemblée une autre étude concernant la mise en conformité du réseau d'éclairage public, projet d'un montant de 15 011€ TTC lui aussi subventionné à hauteur de 70% du cout hors taxe par la FDE80.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté
- D'autoriser la maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- D'accepter le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la fédération (70% du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes, la TVA et la maîtrise d'ouvrage)	11 465€
- Contribution de la commune	3 546€
TOTAL	15 011€

7 - Indemnité allouée au comptable pour l'année 2016

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours monsieur le maire propose à l'assemblée d'octroyer une indemnité de conseil et de confection de budget à madame Isabelle VENIN, comptable du Trésor chargée des fonctions de receveur de la commune de Plachy-Buyon pour l'année 2016.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité de verser une indemnité à Madame Venin (comptable du trésor) de 421,29€ brut soit 383,99€ net pour l'année 2016.

8 - Voyage organisé au parc Astérix

Frédéric Chivot fait un point la journée au parc Astérix du samedi 17 septembre 2016, 67 personnes ont participé à la journée.

Le maire demande à l'assemblée l'autorisation au conseil municipal d'encaisser les chèques des inscrits (entrée du parc) pour un montant de 2079€.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité l'émission des titres de recettes.

9 - Questions et informations diverses

- Suite à la délibération 16/026 du 12 mai 2016 relative à la réfection de la stèle de Louis Corroyer, mort pour la France, et afin de régler la facture de la réfection le maire demande à l'assemblée l'autorisation d'effectuer la décision modificative :

- Article 454101 (travaux exécutés d'office pour le compte de tiers - dépenses) : + 535€

- Article 454201 (travaux exécutés d'office pour le compte de tiers - recettes) : + 535€

Le maire précise que le remboursement des 535€ sera fait à hauteur de 200€ par le souvenir Français et 335€ par l'UNC de Plachy-Buyon et alentours.

- Dans le cadre de la consultation sur le projet du Plan Local d'Urbanisme arrêté par la commune de Saint-Sauflieu, il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis. Le maire met en délibéré le projet aux membres du conseil municipal qui émettent un avis favorable à l'unanimité.
- Le maire fait part d'une correspondance de l'Etablissement Français du Sang remerciant la commune de Plachy-Buyon et l'association des donneurs de sang pour le prêt de la salle polyvalente le 1er août 2016, 57 volontaires se sont présentés.
- Suite à la consultation lancée par le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Selle (SIAVS) pour déterminer un prestataire de service qui aura à sa charge le bon fonctionnement de la station d'épuration et de ses réseaux, l'entreprise Véolia a été retenue pour 2 années. La station devrait être mise en service fin octobre 2016 et recevra dans un premier temps les effluents des lotissements du Val de Selle, de l'Orée et de la clé des champs. Le marché pour la maîtrise d'œuvre pour la création des réseaux sur la commune de Bacouël sur Selle a été remporté par Verdi Ingénierie.
- Le maire soulève le problème de la rue du Commandant André Dodart qui s'affaisse après le pont et jusqu'à la place du petit-plachy, l'agence routière du conseil départemental a été prévenue de cet état et le SIAVS va émettre les réserves auprès de l'entreprise qui a réalisé les travaux afin d'activer sa garantie.
- Frédéric Chivot informe l'assemblée qu'il y aura un "laser game" à l'aire de jeux du verger le samedi 15 octobre 2016. Une communication va être faite.
- Jean-Luc Huyon, à qui l'on demande souvent où se trouve l'aire de jeux du verger, propose l'installation de panneaux pour aider à la situer. Le maire répond que la proposition sera suivie.
- Laurie Buquet rappelle la manifestation "Les Plachysois ont du talent" qui aura lieu le week-end des 15 et 16 octobre 2016 à la salle polyvalente. Cette exposition regroupera une dizaine d'artistes amateurs du village qui présenteront leurs réalisations. L'inauguration aura lieu le samedi à 19h.

- Christian Herbet informe que les travaux d'élagage et de taille d'arbres ont été réalisés par la SANEF au niveau du pont de l'autoroute.
- Il informe aussi que monsieur Dany Daboval (agent technique de la commune) a fait une demande de placement en congé longue maladie.
- Evelyne Fraboulet signale que les trous sur la route entre Buyon et Saint-Sauflieu se sont reformés et que le panneau de priorité à Buyon dans le sens allant vers Amiens a été arraché. Le maire précise qu'il va faire le nécessaire pour le panneau mais que les trous sur la voirie sont sur la commune de Saint-Sauflieu.
- Jean-Michel Salon signale aussi des trous en formation sur la voirie devant la salle de sports.
- Manuel Henocque constate toujours de fortes lenteurs au niveau du débit internet, plus particulièrement à partir de 17h et pendant toute la soirée. Orange ne semblant pas être déterminé à agir il s'avère nécessaire de chercher des soutiens, peut-être auprès de personnes politiques (député, conseiller départemental...).
- Jean-Luc Hermant demande que soit retirée la bouteille de gaz mobile dans l'église. Le maire répond que ce sera fait.

Sans autre remarque et question la séance est levée à 23h30.